RÉVISION ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE FORMATION

OBJECTIF

Fournir les lignes directrices permettant d'établir les procédures visant à maintenir en qualité et en quantité suffisante le matériel de formation.

DOMAINE D'APPLICATION

Les cours pour lesquels le Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec (IMQ) délivre un certificat de formation aux participantes et aux participants

FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord et règle I/8 de la convention STCW

RESPONSABILITÉ

La gestion du CFMU et la personne enseignante désignée

PROCÉDURE

La gestion du CFMU, avec l'aide du conseiller en ressources matérielles, collabore avec les personnes enseignantes des secteurs et l'équipe technique afin d'assurer l'inventaire et les mises à jour des équipements nécessaires aux formations.

Une fois par année, la technicienne ou le technicien doit vérifier l'inventaire afin de s'assurer que l'équipement requis pour chaque formation, conformément au TP de Transports Canada, est en nombre suffisant et qu'il est dans un état adéquat. Aussi, lorsqu'une personne enseignante offre une formation au courant de l'année, elle doit signaler tout bris ou manque au matériel de formation. La personne enseignante doit signaler le matériel manquant ou défectueux à l'équipe technique. La gestion du CFMU procède alors à l'approbation des achats ou autorise les réparations nécessaires.

Lorsque la commande est reçue ou que les travaux de réfection sont terminés, la technicienne ou le technicien s'assure de la mise à jour du fichier d'inventaire pertinent.